Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des 3 forêts

Compte Rendu du Conseil Communautaire du 13 Mars 2009

L'an deux mil neuf, le vendredi treize mars à dix neuf heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans la grande salle de la mairie de l'Isle Adam sous la présidence de Monsieur PONIATOWSKI.

Etaient présents :
Monsieur Axel PONIATOWSKI, Président
MM. Roland GUICHARD, Joël BERNIOT, Pierre BEMELS, Didier DAGONET, Bruno MACE, Jean DELIGNIERES (Vice - Présidents)
Mmes et MM. Hubert TARDIF, Chantal VILLALARD, Philippe LEBALLEUR, Danielle PORTHE, Jean-Dominique GILLIS, Claudine MORVAN, Michel PASSANT, Elodie THABOUREY, Jacques CORMERY, Jean-Paul HUNAULT, Michel MANCHET, Michèle BOUCHET, Albert ALFANDARI, José LOHYER, Christian DEGHAYE, Anne-Marie LAMBEL.

Etaient absents représentés :
Pierre AUSSEL pouvoir à Mr DELIGNIERES
Nicole DODRELLE pouvoir à Mr GUICHARD
Christian PIOLLET pouvoir à Mr MANCHET
Corinne VASSEUR pouvoir à Mr AL FANDARI
Isabelle MULLER-QUOY pouvoir permanent à Mr BERNIOT

Secrétaire de séance : Mme Elodie THABOUREY

****

Information du président :

Marjorie HUBEAU, développeur de commerce a pris ces fonctions le 01 mars 2009 au sein de la Communauté de Communes.

1. **Procès verbal de la réunion du 12 décembre 2008**
   Le procès verbal de la réunion du 12 décembre est adopté à l'unanimité.

2. **Sécurité : Alarme protection et vidéo-protection – rapport du groupe de travail**
   Monsieur PONIATOWSKI remercie l'ensemble du groupe de travail pour les études menées sur ce dossier.
   Monsieur Bruno LARDEUR de la Société ACTIF expose une synthèse de l'étude réalisée :
   L'objectif premier de ce projet était de sécuriser les espaces et bâtiments publics les plus exposés. Les besoins de sécurisation pour les communes rurales se traduiront par la télésurveillance des bâtiments. Pour les zones urbaines, il s'agira de la vidéo protection des voies publiques. (Rapport joint)

   Monsieur BEMELS fait observer que la création du ou des postes de superviseur se fera dans un deuxième temps.

   Une discussion s'engage sur les droits de visionnage des espaces publics et des voies publiques.

3. **Subvention à l'harmonie intercommunale**
Monsieur GUICHARD précise que chacune des communes ont eu le plaisir d'accueillir ou accueilleront cette année l'harmonie intercommunale. La demande de subvention est conforme au planning prévu lors de la création.

Après l'exposé, la subvention de fonctionnement de 13 630 €uros attribuée à l'harmonie est votée à l'unanimité.

4. **Fonds de concours voirie 2009**
Pierre BEMELS présente les conditions d'accord du fond de concours, le taux accordé s'élève à 20% du montant des travaux HT.
Sans observation, ni question, le rapport concernant le fond de concours est adopté à l'unanimité.

5. **Vote des taux 2009**

TAUX D'IMPOSITION :

Vu l'article 27 des statuts stipulant que le régime fiscal de la communauté de communes est celui de la fiscalité additionnelle

Vu le débat d'orientation budgétaire de novembre 2008,

Il est proposé :

- **de fixer,** pour l'exercice 2009, le taux de chacun des quatre impôts directs, comme suit :

Taxe d'habitation :	0,240 %
Taxe sur le foncier bâti :	0,258 %
Taxe sur le foncier non bâti :	1,041 %
Taxe professionnelle :	0,297 %

Le produit fiscal attendu s'élève à **238 821 €**

Monsieur PONIATOWSKI souligne que l'augmentation choisie après discussion est nécessaire à la réalisation dès cette année d'actions en charge des groupes de travail mis en place en décembre.

Il explique que l'augmentation est importante en pourcentage mais les taux initiaux étant très bas, la connaissance des produits attendus relativise cette donnée. Ils passeront de 2,84 € par personne à 8,67 € par personne et par an.

Monsieur Bruno MACE lit une déclaration (en annexe)

Le Président réaffirme qu'il lui semble indispensable de prévoir dès à présent les dépenses à venir. L'augmentation des taux pour cette année est nécessaire. Il partage pour le reste l'avis de Monsieur MACE. Il est important de montrer à la population que l'augmentation de ces taux se justifie par des actions menées dés à présent.

Didier DAGONET précise que des actions concrètes telles que le portage de repas à domicile sont importantes et attendues. Elles justifieront cette augmentation.

Pierre BEMELS indique que la communication sur ces nouvelles compétences est importante tant pour les habitants que pour les collectivités.

Les taux présentés sont adoptés à l'unanimité

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Commune	Taux	Produit attendu en €
L'Isle Adam	9.05	1 369 642
Champagne sur Oise	11.91	485 633
Parmain	9.95	585 816
Presles	13.31	449 071
Villiers Adam	13.47	107 863
Béthemont la Forêt	10.03	43 102
Chauvry	11.76	29 741
Produit total attendu		**3 070 868**

Les taux comprennent pour les communes de :

- La maintenance des bacs pour les communes de Béthemont la Forêt, Chauvry, Villiers Adam, Presles, Parmain et Champagne sur Oise
- L'Isle Adam la mise en œuvre d'un système enterré de bacs d'ordures ménagères Dans le quartier de Nogent, la distribution et la maintenance des bacs ordures ménagères

Monsieur Le Président fait valoir que la baisse des taux de la taxe des ordures ménagères réduira la hausse des autres taxes.

L'ensemble des taux est voté à l'unanimité.

6. Budget Prévisionnel 2009

Le budget primitif, en équilibre, des recettes et des dépenses est voté à l'unanimité
En investissement à hauteur de 18 895 €
En fonctionnement à hauteur de 3 610 050 €

Monsieur HUNAULT propose de présenter désormais les Comptes Administratifs des années précédentes à titre de comparatif.

Monsieur GUICHARD signale notamment l'augmentation importante des dépenses en matière de nettoyage de tags.

7. Demande de subvention au titre de la DGE 2009 pour la vidéo-protection – 1ére phase

La vidéo surveillance est parmi les catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la dotation globale d'équipement pour 2009 financé par l'Etat.

La Communauté de Communes a décidé de réaliser un programme d'équipements de vidéo protection sur 4 de ces 7 communes. Le coût total de ce programme s'élève à 433 000 € HT soit 517 868 € TTC

La Communauté de Communes sollicite une aide à hauteur de 25 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux et équipements.

Le Conseil Communautaire autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la DGE 2009

8. Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise pour la vidéo-protection

Le Conseil général du Val d'Oise soutient l'installation de système de vidéo protection. Cette aide est divisée d'une part à hauteur de 10 % sur les réseaux et d'autre part de 30 % hors réseau.

La Communauté de Communes a décidé de réaliser un programme d'équipements de vidéo protection sur 4 de ces 7 communes.

Le coût global de ce programme hors réseau s'élève à 328 000 € HT (392 288 € TTC).
Le coût de transmission s'élève à 105 000 €HT (125 580 €TTC)

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à solliciter
- une aide à hauteur de 30 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux et équipements hors réseau
- une aide à hauteur de 10 % du montant de l'enveloppe prévisionnelle des coûts de transmission

9. Demande de subvention au titre du fond interministériel pour la prévention de la délinquance pour la vidéo-protection

La loi 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a instauré un fonds interministériel pour la prévention de la délinquance.

La dotation de ce fonds est répartie par département à l'examen des projets présentés.

La Communauté de Communes a décidé de réaliser un programme d'équipements de vidéo protection sur 4 de ces 7 communes.
Le coût global s'élève à 433 000 € HT (517 868 € TTC).

La Conseil Communautaire autorise Monsieur Le Président à solliciter
- une aide, la plus haute possible, au titre du fonds interministériel pour la prévention de la délinquance auprès de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances

10. Rapport d'activités 2008

Monsieur Le Président présente le rapport d'activités2008 qui n'appelle pas de vote.

Monsieur Didier DAGONET informe le Conseil que le prochain numéro du lien est prévu pour le mois de juin. L'Edito reviendra à Monsieur GUICHARD, 1er vice-président.
Le cahier central présentera les actions qui seront menées dans le courant de l'année et la dernière page comportera la présentation des communes de Champagne sur Oise, L'Isle Adam et Parmain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Président de la Communauté de Communes

Axel PONIATOWSKI

Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts